



**18^e session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

2–7 décembre 2019

Débat général

Déclaration de

l'Ambassadeur Nathalie Marti

Vice-Directrice de la Direction du droit international public,
Département fédéral des affaires étrangères

La Haye, le 3 décembre 2019

**18th session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

2–7 December 2019

General Debate

Statement by

Ambassador Nathalie Marti

Vice Director of the Directorate of International Law,
Federal Department of Foreign Affairs

Federal Department of Foreign Affairs
The Hague, 3 December 2019

Monsieur le Président,

Chaque État qui adhère au Statut de Rome renforce la lutte contre l'impunité et à la crédibilité de la Cour pénale internationale. Pour cette raison, la Suisse souhaite commencer par saluer l'adhésion de Kiribati au Statut de Rome.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait soulever trois questions spécifiques figurant à l'ordre du jour de la 18e session de l'Assemblée des États Parties :

Premièrement, concernant le processus d'examen : la Suisse s'engage depuis longtemps pour renforcer l'efficacité et l'efficience de la Cour pénale internationale. Entre 2014 et 2016, elle a mené le processus informel de Glion sur cette thématique. Le fait que l'Assemblée place désormais l'examen de la Cour et du système du Statut de Rome au premier rang des priorités à son agenda est tout à fait bienvenu. L'examen par des experts indépendants est essentiel pour prendre des décisions éclairées l'année prochaine. L'ensemble du processus d'examen devrait mener à une critique constructive des travaux de la CPI, encourageant les améliorations. Il doit en tout temps respecter l'indépendance dont jouit la Cour en vertu de son Statut.

Permettez-moi de souligner que le processus d'examen ne concerne pas seulement la Cour en tant que telle. Il doit aussi englober le rôle et les obligations des États Parties en vertu du Statut de Rome. Le succès de la CPI dépend en grande partie de la coopération et du soutien des États Parties. Cela comprend l'exécution des 15 mandats d'arrêt en suspens, la nomination et l'élection des fonctionnaires les plus qualifiés uniquement et le paiement intégral des contributions aux dépenses de la Cour. La Suisse prend ces obligations très au sérieux. Elle soutient également la Cour au-delà de ses obligations juridiques, par exemple en finançant le poste d'un *Junior Professional Officer* à la Cour.

Le deuxième point que je voudrais soulever concerne les amendements au Statut de Rome : il est important de veiller à ce que la CPI soit en mesure de faire face aux formes actuelles de criminalité. C'est pourquoi les États Parties devraient ratifier les amendements qui ont été adoptés jusqu'ici et qui concernent les crimes de guerre et le crime d'agression. De nouvelles ratifications de ces amendements maximiseraient la protection des victimes et contribueraient à ce que le Statut de Rome s'applique de la même manière à tous les États Parties.

Je voudrais également souligner le projet de résolution sur la proposition de la Suisse visant à compléter le Statut de Rome par le crime de guerre consistant à affamer les civils comme méthode de guerre dans les conflits armés non internationaux. L'amendement comblerait une lacune juridique. Il répondrait à un besoin urgent. La grande majorité des conflits armés contemporains est en effet de nature non internationale. L'adoption de l'amendement améliorerait la cohérence du Statut de Rome car la famine des civils deviendrait un crime de guerre quel que soit le type de conflit.

Le Groupe de travail sur les amendements recommande l'adoption de ce projet de résolution à l'unanimité et 22 États parties se portent coauteurs de l'amendement proposé. La Suisse invite toutes les délégations à soutenir l'adoption de cette proposition lors de la présente session de l'Assemblée des États Parties et à procéder ensuite à la ratification de cet amendement.

La troisième et dernière question que je souhaite aborder est celle du budget : la Suisse insiste sur la nécessité d'allouer des ressources suffisantes à la Cour. Il n'est pas cohérent d'attendre de la Cour qu'elle assume un rôle de premier plan dans la lutte contre l'impunité si on ne lui octroie pas les moyens financiers dont elle a besoin pour ce faire. Le budget de la Cour a été soigneusement analysé par le Comité du budget et des finances, qui est composé d'experts reconnus des États Parties. Il convient donc de suivre la proposition de ce comité. Dans le même temps, nous attendons de la Cour qu'elle utilise ses ressources financières de la manière la plus économe possible.

Monsieur le Président,

La CPI est engagée dans des enquêtes préliminaires, des situations sous enquêtes et des procès en cours dans toutes les régions du monde. Ce travail est indispensable pour lutter contre l'impunité et pour rendre justice aux victimes. Le revers de la médaille des activités mondiales de la Cour est une politisation croissante de la Cour.

Il va de la responsabilité de tous les États parties - notre responsabilité - d'empêcher résolument une telle évolution. La CPI n'est pas un outil politique sur lequel s'appuyer lorsqu'on le juge utile, mais que l'on peut ignorer lorsqu'on l'estime dérangeant. La Cour pénale internationale n'est pas un tribunal de complaisance ; c'est un tribunal de droit.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

Every State that ratifies the Rome Statute strengthens the fight against impunity and the credibility of the International Criminal Court. For this reason, Switzerland wishes to begin by commending the accession by Kiribati to the Rome Statute.

Mr. President,

My delegation would like to raise three specific issues on the agenda of the 18th session of the Assembly of States Parties:

First, the review process: Switzerland has long been committed to strengthening the efficiency and effectiveness of the International Criminal Court. Between 2014 and 2016 it led the informal Glion process on this issue. That the Assembly is now putting the review of the Court and the Rome Statute system high on the agenda is most welcome. The independent expert review is essential to taking informed decisions next year. The whole review process should result in constructive criticism of the work of the ICC and encourage improvements. It must respect its statutory independence at all times.

Let me underscore that the review process is not only about the Court as such. Rather, it must also encompass the role and obligations of States Parties under the Rome Statute. The ICC's success is largely contingent on the cooperation and the support of States Parties. This includes executing the 15 outstanding arrest warrants; nominating and electing only the most qualified officials; and fully paying assessed contributions towards the costs of the Court. Switzerland takes these obligations very seriously. It also supports the Court beyond its legal obligations, for instance by financing a Junior Professional Officer position at the Court.

The second point that I would like to raise concerns amendments to the Rome Statute: It is important to ensure that the ICC is able to address current forms of criminality. For that reason, States Parties should ratify the already adopted amendments in relation to war crimes and the crime of aggression. Further ratifications of these amendments would maximise the protection of victims and contribute to the Rome Statute applying to all States Parties in the same way.

I would also like to highlight the draft resolution on Switzerland's proposal to complement the Rome Statute with the war crime of starvation of civilians as a method of warfare in non-international armed conflicts. The amendment would close a legal gap. It is urgently needed. In fact, the vast majority of contemporary armed conflicts is non-international in nature. The adoption of the amendment would improve the coherence of the Rome Statute as the starvation of civilians would become a war crime irrespective of the type of conflict.

The Working Group on Amendments unanimously recommends the adoption of this draft resolution and 22 States Parties co-sponsor the amendment proposal. Switzerland invites all delegations to support the adoption of this proposal at this session of the Assembly and proceed to ratification of the amendment thereafter.

The third and last issue that I would like to address is the budget: Switzerland insists on the need to allocate sufficient resources to the Court. It is inconsistent to expect the Court to assume a leading role in the fight against impunity without giving it the financial resources it needs. The Court's budget was carefully analysed by the Committee on Budget and Finance which is constituted by recognized experts from States Parties. The proposal of the Committee should therefore be followed. At the same time, we expect the Court use its financial resources in the most economical way.

Mr. President,

The ICC is engaged in preliminary investigations, situations under investigations and ongoing trial proceedings regarding all regions of the world. This work is indispensable for the fight against impunity and for providing justice to victims. The flipside of the Court's worldwide activities is an increasing politicisation of the Court.

It is the responsibility of all States Parties – our responsibility – to prevent such a development resolutely. The ICC is not a political tool that one can rely upon when considered useful but disregard when considered inconvenient. The International Criminal Court is not a court of convenience; it is a court of law.

I thank you.